

Become a Friend

SLOVENIE

La Slovénie culturelle

Du 11 au 16 avril 2026



Preference

UN LAC, UNE ÎLE, UN CHÂTEAU ; PLUS LOIN UNE FORTERESSE DANS LA ROCHE, PUIS UNE CITÉ AUX AIRS VÉNITIENS : LE VOYAGE COMMENCE COMME UN RÊVE

Châteaux et grottes se font concurrence en Slovénie, mais à Predjama les deux sont réunis avec cette forteresse de conte de fée creusée dans la falaise au fin fond d'une vallée. Au pied des Alpes Juliennes, le château médiéval de Bled domine un lac émeraude. Les villages rivalisent de charme avec leurs maisons colorées tel Škofja Loka. La vallée de la Krka dévoile monastères et châteaux le long de rivières cristallines. À Ljubljana, les façades baroques côtoient des monuments du XXe siècle conçus par l'architecte slovène Jože Plečnik. Le musée Cukrarna propose des expositions d'art contemporain dans une ancienne sucrerie. La Galerie Nationale abrite de belles collections du Moyen Âge au XXe s. Sur la côte Slovène, la ville de Piran a des allures de "petite Venise" avec ses palais gothiques et Renaissance.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VOLS

Des vols directs depuis Bruxelles

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel et expérimenté de Preference Travel Team de Bruxelles à Bruxelles

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (- 150 €) pour toute inscription avant le 15/11 soit : 2.695 € par personne

VISITES

Un voyage combinant des visites de musées et des découvertes architecturales

La visite des grottes de Postojna et du site enchanteur et unique de Bled

Le château de Predjama

La ville de Piran et l'incontournable Ljubljana

Les bourgs médiévaux de Skofja Loka et Kostanjevica

LOGEMENT

Tout le séjour dans un hôtel 4* confortable en plein coeur de Ljubljana



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

DIMANCHE 11 AVRIL

BRUXELLES ✈️ LJUBLJANA

En matinée, départ de Bruxelles à destination de Ljubljana par un vol direct avec la compagnie régulière Brussels Airlines.

Arrivée à **Ljubljana** en fin de matinée. Accueil par votre guide local et transfert vers Ljubljana.

La ville romaine d'Emona du 1er siècle devint Laibac du Moyen Âge à la Première Guerre mondiale, sous la dynastie des Habsbourg, pour prendre le nom de Ljubijana en 1945 en tant que capitale de la république socialiste de Slovénie, au sein de la Yougoslavie. Devenue indépendante en 1991, La Slovénie rejoint l'Union européenne en 2004. Ljubjana fut déclarée "Capitale verte" de l'Europe en 2016. Après le séisme de 1895, la ville bénéficia de transformations urbanistiques de grands architectes tels Maks Fabiani et Jože Plečnik, formé dans l'esprit de la Sécession viennoise. Leurs successeurs ont continué à embellir la ville en préservant les berges verdoyantes de la Ljubljanica.

Installation, dîner et nuit à l'hôtel **Grand Hotel Union** (5 nuits).





LUNDI 12 AVRIL

LJUBLJANA – PREDJAMA – POSTOJNA – PIRAN – LJUBLJANA (+/- 250 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **Postojna** pour découvrir le réseau karstique de la **région du Karst**, composé de grottes époustouflantes.

Un petit train nous permettra de découvrir une partie de ses grottes aux stalactites et stalagmites exceptionnelles. Il mène jusqu'à la salle souterraine de la Grande montagne où des guides accompagnent à pied les visiteurs dans les galeries très accessibles qui offrent un spectacle féérique.

Continuation vers le spectaculaire **château de Predjama** enchâssé dans la falaise, à 60 km au sud-ouest de Ljubljana, un chef-d'œuvre d'architecture médiévale.

Construite en 1202, la forteresse semi-troglodytique nous apparaît aujourd'hui sous son remaniement du XVIe siècle avec un pont-levis enjambant un torrent, des mâchicoulis et un donjon. Son habitant le plus célèbre fut un chevalier du XVe siècle, Erasme Lueger un "Robin des bois" qui résista au siège de l'armée impériale autrichienne en empruntant des passages secrets. Un coup de canon mit fin à sa bravoure en 1484.

Déjeuner dans un restaurant local.

Départ pour **Piran**, une merveille d'architecture gothique vénitienne au bord des eaux cristallines de l'Adriatique.

A partir du XIIIe siècle, la République vénitienne établit sa domination sur la côte de l'Istrie. Grâce au commerce du sel, Piran connut un essor économique et architectural dont les ruelles de la vieille ville témoignent avec l'élégante place ovale aux couleurs pastel qui rend hommage à Giuseppe Tartini, violoniste et compositeur du XVIIIe siècle et surtout sa Maison vénitienne, un palais gothique du XVe siècle à la façade rouge, avec loggia, fenêtres et balcons vénitiens.

Retour à Ljubljana.

Dîner à l'hôtel et nuitée.

MARDI 13 AVRIL

LJUBLJANA

Petit déjeuner à l'hôtel.

Découverte, en empruntant le funiculaire, du majestueux **château de Ljubljana** du XIIe siècle réaménagé au XVe pour servir aux Habsbourg de rempart aux incursions ottomanes.

On y visite la chapelle Saint-Georges couvertes de fresques et des armoiries des ducs de Carniole ainsi qu'une passionnante exposition sur l'histoire de la Slovénie de l'époque romaine à l'indépendance.

Après avoir repris le funiculaire, nous visiterons la **Cathédrale Saint-Nicolas**, une église-halle baroque de marbre rose, stuc blanc et dorures, qui a conservé des pierres tombales romaines sur la façade.

Puis direction le **Marché central** très animé sous une superbe **colonnade** néo-classique de l'architecte slovène Jože Plečnik.

Né en 1872 à Ljubljana, Jože Plečnik étudie de 1894 à 1897 avec le célèbre architecte de la Sécession viennoise, Otto Wagner. En 1911, il vient à Prague pour enseigner à l'école des arts appliqués. En 1920, il devient professeur à l'université de Ljubljana où il déménage. C'est à Ljubljana que son influence est la plus sensible : il a réellement transformé la ville avec des œuvres telles que l'église Saint-François, des ouvrages civils tels qu'un ensemble de trois ponts (Tromostovje) et de quais sur la Ljubljanica, un marché couvert, un kiosque monumental, des maisons de banque, des places publiques, l'agencement de parcs et jardins, un cimetière et les bâtiments de la compagnie d'assurance mutuelle slovène ou celui, monumental, de la bibliothèque universitaire.

Déjeuner libre.

Ensuite, poursuite de la promenade pour admirer l'emblématique **pont des Dragons** de style Sécession qui surplombe le fleuve Ljubljanica et rejoindre **Cukrana**, l'ancienne sucrerie transformée en galerie d'art.

La Cukrana se distingue par sa structure interne peu conventionnelle. À l'intérieur, quatre espaces d'exposition en forme de cubes blancs pendent d'une armature en acier suspendue au plafond et ne touchent pas les murs extérieurs. Elle propose de belles expositions d'art actuel.

Visite de l'église franciscaine de **Notre-Dame-de-l'Annonciation** à la magnifique façade baroque rose.

Retour à l'hôtel.

Dîner et nuitée.





MERCREDI 14 AVRIL

LJUBLJANA – BLED – LJUBLJANA

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour le **château de Bled** perché sur une falaise dominant un lac émeraude au pied des Alpes Juliennes.

Cette forteresse médiévale avec tours, remparts et douve appartenait à l'empereur germanique Henri II qui la concéda en 1011 aux évêques de Brixen. Au XIIIe siècle, elle devint propriété des Habsbourg. Le musée du château retrace l'histoire du lac de Bled.

Traversée du lac en pletna (gondole) pour gagner la **petite île de Bled** dominée par l'**église de l'Assomption**.

Déjeuner libre à Bled.

Retour à Ljubljana. Transfert dans le quartier des musées.

Le quartier regroupe les plus importants musées de la ville mais aussi d'importants édifices gouvernementaux et d'impressionnantes villas historiques. Il jouxte le parc Tivoli et son allée ornementale réalisée par Jože Plečnik.

Ensuite, visite de la **Galerie nationale de Slovénie**.

Le musée présente des œuvres slovènes du Moyen Âge au début du XXe siècle. On retiendra le relief de la Madonne de Krakovo XIIIes. en pierre calcaire, vestige de l'église gothique aujourd'hui détruite de l'ancien monastère de Križanke. La période baroque est illustrée par La Sainte Famille de Franc Jelovšek. Les paysages romantiques de Pavel Kühl et Marko Pernhart sont remarquables. Le réalisme de Šubic et Jožef Petkovšek témoigne de leur intérêt pour la vie paysanne. L'impressionnisme est représenté par Ivan Grohar, Rihard Jakopič, Matej Sternen et Matija Jama. Les bronzes d' Alojz Gangl et de Franc Berneker sont exceptionnels. Dans le hall d'entrée trône l'original d'un des monuments baroques les plus fameux de Ljubljana, la Fontaine des trois rivières de Carniole, située au bord de la Place municipale, connue aussi sous le nom de Fontaine de Robba, du nom du sculpteur et architecte vénitien Francesco Robba qui passa la plus grande partie de sa vie à Ljubljana.

Visite du **Musée d'Art moderne**.

La Galerie Moderne fut construite entre 1940 et 1951 suivant les plans de l'architecte Edvard Ravnikar un grand architecte de Ljubljana influencé par Plečnik. Elle présente le meilleur de l'art slovène du XXe s. avec notamment les peintures de l'expressionniste France Mihelič et du surréaliste Stane Kregar ou encore les sculptures de Jakob Savinšek.

Transfert, dîner et nuit à l'hôtel.

JEUDI 15 AVRIL

LJUBLJANA – STIČNA – KOSTANJENICA – BREŽICE – LJUBLJANA (206 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la région de la vallée de la **Krka**, au sud-est de Ljubljana, à l'écart des sentiers battus, avec des châteaux et monastères très muséaux au bord de rivières cristallines.

Nous gagnerons **Stična**, près de la source de la Krka, à 35 km de Ljubljana pour visiter l'**abbaye cistercienne de Stična** qui abrite un beau **musée de la Chrétienté**.

Le monastère fortifié, établi dès 1136, présente une architecture composite mêlant les styles roman, gothique, Renaissance et baroque. Le musée, dans l'ancienne prélatrice, présente une belle collection d'objets sacrés, de peintures et de manuscrits. L'abbatiale romane à contreforts fut remaniée dans le style baroque au XVIIe siècle.

Continuation vers la ville médiévale de **Kostanjenica** (65 km), blottie au creux d'un méandre de la Krka, pour le déjeuner libre.

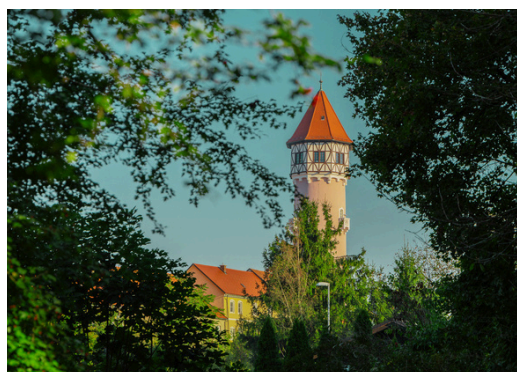
Visite, au sud de la ville, du **musée d'art Božidar Jakac** dans un **ancien monastère cistercien** de toute beauté.

Autour d'un magnifique jardin de sculptures, le musée présente des peintures, dessins, sculptures d'artistes slovènes dont l'expressionniste Božidar Jakac et les frères Kralj qui mêlent surréalisme et réalisme socialiste.

Ensuite direction **Brežice**, au confluent de la Krka et de la Save, pour visiter le **château** d'architecture Renaissance qui abrite le **musée du Posavje**. Il présente de belles collections archéologiques avec une salle des Chevaliers aux superbes fresques baroques.

Retour à Ljubljana.

Dîner et nuitée à l'hôtel.





VENDREDI 16 AVRIL

LJUBLJANA – SKOFJA LOKA – LJUBLJANA ✈ BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Continuation vers la bourgade médiévale aux belles maisons pastel de **Škofja** dominée par le **château de Loka** qui abrite le musée ethnographique de **Škofja Loka**. Visite de la ville et ensuite visite du musée.

Le musée présente des fresques d'églises, une maison du XVIe, une chapelle et ses autels du XVIIe s.

Déjeuner libre.

Départ pour l'aéroport.

Envol pour Bruxelles en début de soirée .

Arrivée à Bruxelles en soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENT

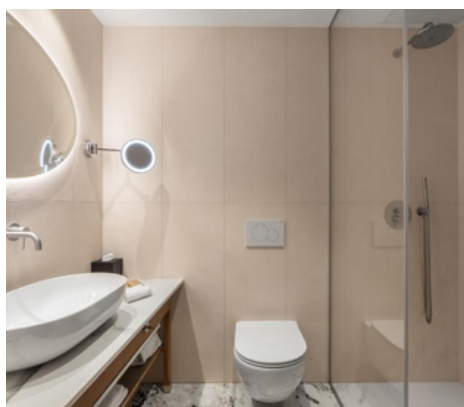
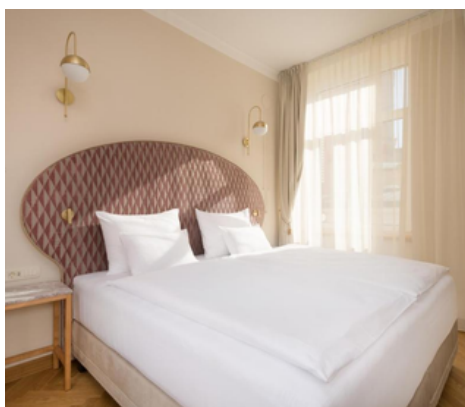
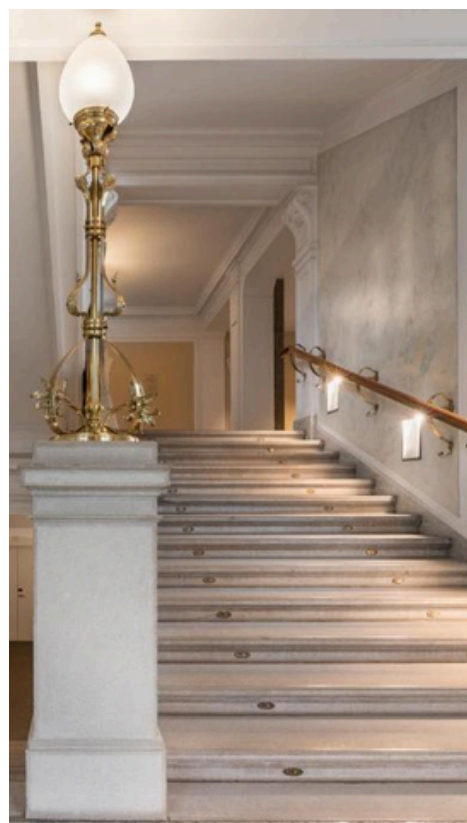
GRAND HOTEL UNION 4*

NOMBRE DE NUITEES : 5

Le Grand Hôtel Union Eurostars, construit en 1905, est un établissement emblématique qui fait partie intégrante de l'histoire de Ljubljana. Ce bâtiment imposant et magnifique, du style de la Sécession viennoise, s'inscrit dans le mouvement Art nouveau.

L'hôtel propose des installations élégantes, décorées avec soin et souci du détail, telles que ses chambres spacieuses, où l'on peut se reposer confortablement, ou encore sa riche offre gastronomique au café Kavarna Union, où l'on peut savourer les meilleurs plats slovènes accompagnés de délicieux vins locaux.

L'offre de l'hôtel est complétée par une piscine avec vue sur le château de Ljubljana, une galerie marchande et le plus grand centre de congrès de la ville.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage (pour les citoyens de nationalité belge, pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade) vous devez être en possession d'une carte d'identité en cours de validité.

Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

Certaines visites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes, des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

<input type="checkbox"/> PRESTO JUSQU'AU 15/11	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.695 €
<input type="checkbox"/> A PARTIR DU 16/11	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.845 €
<input type="checkbox"/> LE SUPPLEMENT SINGLE :	475 €	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux avec la compagnie aérienne Brussels Airlines en classe économique
- Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 109 €)
- Les transferts en autocar climatisé
- Le logement et les petits déjeuners dans l'hôtel mentionné ou similaire
- Le déjeuner du jour 2
- La demi pension
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- Les services d'un guide local parlant français
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par Preference
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Les éventuelles modifications de taxes aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 29/06/2026

Becôme a Friend

BULLETIN D'ADHESION OU RENOUVELLEMENT

Remplissez le formulaire ci-dessous (en lettres capitales) et choisissez votre catégorie

NOM : _____ PRENOM : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ENFANT 1 : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ENFANT 2 : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL : _____

JE SOUHAITE DEVENIR MEMBRE

JE SOUHAITE RENOUVELER MA CARTE DE MEMBRE

Type d'adhésion	Détail	Cotisation annuelle	Ordre permanent
<input type="checkbox"/> Adhérent	Jeune	€ 20	€ 18
<input type="checkbox"/>	Individuel	€ 50	€ 45
<input type="checkbox"/>	Couple (2 cartes)	€ 75	€ 70
<input type="checkbox"/> Famille	2 parents (gd parents) + 2 enfants < 18 ans	€ 85	€ 80
<input type="checkbox"/> Bienfaiteur	Individuel	€ 100	€ 90
	Couple (2 cartes)	€ 150	€ 140
<input type="checkbox"/> Duo	Titulaire + invité à chaque visite	€ 200	€ 190
<input type="checkbox"/> Protecteur	Individuel	€ 100 + € 150 don	€ 90 + € 150
<input type="checkbox"/>	Couple (2 cartes)	€ 150 + € 150 don	€ 140 + € 150

* Le membre bienfaiteur qui, en plus de sa cotisation, fait un don minimum de 150 € sur le compte Fonds des Amis des Musées, BE81 6790 7542 9624/PCHQBEBB devient Membre Protecteur.

Je transfère le montant de ma cotisation sur le compte BE32 3631 2340 9302 / BBRUBEBB de l'asbl Amis des Musées (merci de bien vouloir agraffer la preuve de paiement et de renvoyer le document à l'adresse suivante : Amis des MRBAB, rue du Musée 9 à 1000 Bruxelles).

Fait à _____, le _____ SIGNATURE POUR ACCORD : _____

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

LA SLOVÉNIE CULTURELLE

DU 11 AU 16 AVRIL 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 15/11 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.695 €**

A PARTIR DU 16/11 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.845 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE : **475 €**

*Si je ne suis pas membre des Amis des Musées Royaux Des Beaux-Arts de Belgique je m'engage à y adhérer en remplissant le bulletin d'adhésion et en le renvoyant à l'adresse suivante : RUE DU MUSEE 9 - 1000 BRUXELLES.

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

LA SLOVÉNIE CULTURELLE

DU 11 AU 16 AVRIL 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ANNULATION (hors Covid)**
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **11 mars 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Slovénie - D. 4066

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.